



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Service d'animation interministérielle des politiques publiques  
Bureau de l'environnement**

Une enquête publique est ouverte du lundi 17 juin 2024 à 9h00 au mercredi 17 juillet 2024 à 17h00 sur la commune de BOURGUEIL relative à la demande d'autorisation présentée par la SAS MOREAU en vue de la prolongation de l'autorisation d'exploiter une carrière située au lieu-dit « Le Palluau » sur le territoire de la commune de Bourgueil.

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations émises par le public sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire :

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Le dossier est déposé en mairie de Bourgueil où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, les jeudis de 9h00 à 12h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

Un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire-enquêteur adressé en mairie de Bourgueil ou à l'adresse électronique [pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr) en précisant dans l'objet « EP MOREAU BOURGUEIL ».

Monsieur Christian CALENGE, professeur à la retraite, a été désigné par le tribunal administratif d'Orléans en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Bourgueil :

- le lundi 17 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 26 juin 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 5 juillet de 9h00 à 12h00 et
- le mercredi 17 juillet 2024 de 14h00 à 17h00.

À l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation présentée par la SAS MOREAU.

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Bourgueil et sur le site internet de la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur et ce, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Madame Amélie CALCIAT, chargée d'études auprès du bureau d'études Axylis, mandataire, par téléphone au 02.54.73.40.49 et par mail à l'adresse suivante : [acalciaat@axylis.com](mailto:acalciaat@axylis.com).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du Code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.